

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2020/n°94/7.1/22-12/12

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	25	28

Date de la convocation : 15-12-2020

Date de l'affichage : 16-12-2020

OBJET :

TRAITE DU FRANC SALE

REVISION

SEANCE DU 22 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt,

Le VINGT DEUX DECEMBRE A 17H30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, Salle OUSTAOU, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

PRESENTS : Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRULLET, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Josiane ROSIER, Michel LEBLANC, Maguelone CHAREYRE, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Alain BAILLIEU, Nathalie LALLOUETTE, Christian LAPISARDI, Janine LHUILLIER, Christian GROUL, Stéphanie PIERRON, Yves GRAS, Andrée DAMOUR, Michèle PALLARES, Cédric BONATO, Maryline POUGENC, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Joachim RAMS.

Absents ayant donné procuration :

Jean-Claude BASCHIOU à Alain BAILLIEU, Véronique BONVICINI à Gilles TRULLET, Stéphane PIGNAN à Josiane ROSIER.

Absent :

Michel AUSSANAIRE.

Secrétaire de séance : Janine LHUILLIER

Rapporteur : Régis Vianet

Il est rappelé au conseil municipal que la Commune et les Salins du Midi sont liés par une convention selon laquelle la Compagnie des Salins du Midi s'acquitte pécuniairement de la quotité de sel qu'elle devrait délivrer à la Commune.

Cette convention triennale est arrivée à expiration fin 2019.

Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire cette convention pour trois années (2020-2021-2022).

La formule de révision fera référence à l'indice des prix à la consommation de juillet 2019 pour 1286 quintaux.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Le conseil municipal, à l'unanimité

-adopte la proposition

Le Maire,
Pierre MAUMEJEAN

